

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est, par les présentes donné :

QUE le conseil municipal sera saisi à sa séance régulière du 11 avril 2022 débutant à 19 h 00 à la salle du conseil située au 427-C, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, des natures et des effets des trois demandes de dérogations mineures suivantes:

➤ **205, rue du Parc-Prévert, lot 5 388 825**

La dérogation mineure est demandée avant l'émission d'un permis de construction afin d'autoriser la construction d'un bâtiment principal résidentiel à une distance de 5.2 mètres de la cour avant au lieu de 9 mètres tel que prévoit l'article 6.2.2.1 du *Règlement de zonage numéro 217*;

➤ **600, rang Saint-Achille, lot 5 389 457**

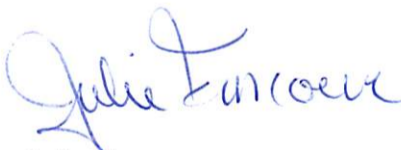
Les dérogations mineures sont demandées afin de rendre conforme le bâtiment principal à une distance de la ligne avant de 11 mètres au lieu de 15 mètres tel que prévoit l'article 6.2.2.1 ainsi que la distance de la ligne latérale de 4.36 mètres au lieu de 4.5 mètres tel que prévoit la sous-section 6.2.3 du *Règlement de zonage numéro 217*;

➤ **339, rue du Boisé du Lac-Émeraude, lot 5 388 352**

Les dérogations mineures sont demandées afin de rendre conforme le bâtiment principal d'une orientation de 9 degrés et 31 minutes au lieu d'être parallèle à la rue, tel que prévoit la sous-section 6.1.2 du *Règlement de zonage numéro 217*

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes ou faire parvenir ses observations ou objections par écrit à l'attention de la directrice générale, avant la tenue de la séance précitée à l'adresse suivante : Municipalité de Saint-Ubalde, 427-B, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, G0A 4L0.

DONNÉ À SAINT-UBALDE, CE 10 MARS 2022



Julie Francoeur
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Julie Francoeur, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'Office avoir publié le présent avis public aux endroits ordinaires, le jeudi 10 mars 2022 entre 9 h 00 et 12 h 00.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 10 mars 2022



Julie Francoeur
Directrice générale et greffière-trésorière

